

Purchase Price Allocation (PPA) **Affectation de l'écart d'acquisition**

Principe

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres d'une société et sa situation nette comptable. Il apparaît au moment où la société acquise entre pour la première fois dans le périmètre de consolidation d'un groupe.

Les normes comptables demandent à ce que cet écart soit affecté aux actifs et aux passifs de la société acquise qu'ils soient au nom enregistrés dans son bilan. L'affectation concerne en général les actifs incorporels (droit au bail, marque, brevets, fichiers clients, ...), les actifs corporels (terrains, constructions, ...) et les actifs financiers. L'écart non affecté constitue le Goodwill.

L'affectation de l'écart d'acquisition nécessite ainsi des compétences approfondies dans l'évaluation de tous les types d'actifs et de passifs.

Il demande aussi une bonne connaissance des normes comptables (normes française, IFRS, normes américaines) d'autant que les normes diffèrent sur la nature des actifs à valoriser de manière distincte du Goodwill, sur leur mode de valorisation, sur leur condition d'amortissement et sur leurs modalités de suivi de la valeur.

Domaines d'application

- ✓ Assistance pour réaliser la première consolidation,
- ✓ Aide au suivi de la valeur des actifs (tests de dépréciation),

Méthode

Les méthodes que nous avons développées pour réaliser les missions d'affectation de l'écart de première consolidation tiennent compte de trois dimensions complémentaires :

- ✓ La connaissance des prescriptions figurant dans les normes comptables et les textes venus les compléter,
- ✓ Un diagnostic approfondi des composantes de l'écart d'acquisition et de leur contribution individuelle à la valeur de l'entreprise,
- ✓ Le respect des principes de l'évaluation financière (mode de calcul, choix des paramètres financiers, ...)

Notre compétence recouvre la valorisation de tous les types d'actifs et de passifs dans tous les domaines d'activité. Dans certains cas nous préconisons toutefois le recours à un partenaire pour compléter nos analyses (expert immobilier pour l'évaluation de baux commerciaux, des terrains, des constructions ; expert technique pour valoriser les portefeuilles de brevets, ...)

Résultats

- ✓ Rapport documenté sur l'affectation de l'écart d'acquisition précisant les entités (Unité Génératrice de Trésorerie) ou doivent être effectués les estimations, la nature des actifs à (re)valoriser, le choix des méthodes et les résultats des calculs,
- ✓ Rapport documenté sur le suivi des valeurs figurant au bilan (Tests de dépréciation),
- ✓ Assistance dans les discussions avec les auditeurs pour le PPA et les tests de dépréciation

Nous les avons aidés

Apax, Michel Thierry, OFI Asset Management...